

Département du Haut-Rhin	COMMUNE DE LIGSDORF
Arrondissement d'Altkirch	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Canton de Ferrette	Séance ordinaire du 11 avril 2023
Nombre de conseillers élus 11	Sous la présidence de MME. BRUGGER Doris, Maire
Nombre de conseillers en fonction 11	Présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, MEISTER Josiane, ANTONY Thomas, KAUFFMANN Nicolas, HENGY Martine
Nombre de conseillers présents 8	Absents excusés : SCHOFFIT Paul, MULLER Noël, HENGY Sébastien

Date de la convocation : 4 avril 2023

3/0423. Approbation du Compte Financier Unique

Vu la présentation du Compte Financier Unique de la commune
Considérant que le Compte Financier Unique 2022 a été validé par le trésorier

Hors de la présence de Mme BRUGGER, Maire,
Le conseil vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 7

Et

➔ **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2022 de la commune qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	384 046.60€	62 895.71€
DEPENSES	-372 759.58€	-46 896.58€
RESULTATS 2022	11 287.02€	15 999.13€
AFFECTATION RESULTAT N-1	146 113.11€	-44 965.57€
TOTAL	157 400.13€	-28 966.44€

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux disposition de la loi
n° 82.623. du 22.3.1982

LIGSDORF, le 13 Avril 2023
Le Maire, Doris BRUGGER



Le secrétaire, Martine FOLZER

Publiée sur le site de la commune le 13 Avril 2023

<p>Département du Haut-Rhin</p> <p>Arrondissement d'Altkirch</p> <p>Canton de Ferrette</p> <p>Nombre de conseillers élus 11</p> <p>Nombre de conseillers en fonction 11</p> <p>Nombre de conseillers présents 8</p>	<p>COMMUNE DE LIGSDORF</p> <hr/> <p>EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <hr/> <p>Séance ordinaire du 11 Avril 2023</p> <p>Sous la présidence de MME. BRUGGER Doris, Maire</p> <p>Présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, MEISTER Josiane, ANTONY Thomas, KAUFFMANN Nicolas, HENGY Martine</p> <p>Absents excusés : SCHOFFIT Paul, MULLER Noël, HENGY Sébastien</p>
---	--

Date de la convocation : 4 avril 2023

4/0423. Vote des taux des impôts directs locaux

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, vote par : **Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 8**

Et DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.49 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 47.53 %
- taxe d'habitation : 12.66 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions de la loi
n° 82.623. du 22.3.1982

LIGSDORF, le 13 Avril 2023

Le Maire, Doris BRUGGER




Le secrétaire, Martine FOLZER



Publiée sur le site de la commune le 13 avril 2023

Département du Haut-Rhin	COMMUNE DE LIGSDORF
Arrondissement d'Altkirch	EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Canton de Ferrette	Séance ordinaire du 11 Avril 2023
Nombre de conseillers élus 11	Sous la présidence de MME. BRUGGER Doris, Maire
Nombre de conseillers en fonction 11	Présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, HENGY Martine, HENGY Sébastien, MEISTER Josiane, ANTONY Thomas, KAUFFMANN Nicolas
Nombre de conseillers présents 9	Absent excusé : MULLER Noël , SCHOFFIT Paul

Date de la convocation : 4 avril 2023

5/0423. Vote du budget 2023

La commission des finances s'est réunie le mardi 4 avril 2023.

Mme Le MAIRE présente le budget 2023 qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	468 968.63€	468 968.63€
Section d'investissement	126 222.84€	126 222.84€

Les membres du Conseil Municipal , après en avoir délibéré,

➔ **APPROUVE**, le budget 2023, qui s'équilibre en dépenses et en recettes

➔ **AUTORISE**

Mme Le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Le conseil vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux disposition de la loi
n° 82.623. du 22.3.1982

LIGSDORF, le 13 avril 2023
Le Maire, Doris BRUGGER



Le secrétaire, Martine FOLZER

Publiée sur le site de la commune le 13 avril 2023

<p>Département du Haut-Rhin</p> <p>Arrondissement d'Altkirch</p> <p>Canton de Ferrette</p> <p>Nombre de conseillers élus 11</p> <p>Nombre de conseillers en fonction 11</p> <p>Nombre de conseillers présents 9</p>	<p>COMMUNE DE LIGSDORF</p> <hr/> <p>EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <hr/> <p>Séance ordinaire du 11 Avril 2023</p> <p>Sous la présidence de MME. BRUGGER Doris, Maire</p> <p>Présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, HENGY Martine, HENGY Sébastien, MEISTER Josiane, ANTONY Thomas, KAUFFMANN Nicolas</p> <p>Absent excusé : MULLER Noël , SCHOFFIT Paul</p>
---	---

Date de la convocation : 4 avril 2023

6/0423. Approbation devis de la société COCYCLIQUE

La municipalité souhaite démarrer les travaux de sécurité de l'agglomération au courant de l'été.

La société COCYCLIQUE, déjà en charge de l'étude de sécurité, a été sollicitée pour gérer d'une part, l'implantation et la gestion du suivi des travaux ; d'autre part pour une étude de faisabilité-aménagement de voirie.

Le montant du devis lié au marché de maîtrise d'œuvre est de 3 600 euros TTC.

Le montant du devis lié à l'étude de faisabilité est de 2 100 euros TTC.

Le conseil vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Et autorise Mme Le Maire à signer les devis.

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux disposition de la loi
n° 82.623. du 22.3.1982

LIGSDORF, le 13 Avril 2023

Le Maire, Doris BRUGGER



Le secrétaire, Martine RYLLER

Publiée sur le site de la commune le 13 avril 2023

<p>Département du Haut-Rhin</p> <p>Arrondissement d'Altkirch</p> <p>Canton de Ferrette</p> <p>Nombre de conseillers élus 11</p> <p>Nombre de conseillers en fonction 11</p> <p>Nombre de conseillers présents 9</p>	<p>COMMUNE DE LIGSDORF</p> <hr/> <p>EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <hr/> <p>Séance ordinaire du 11 Avril 2023</p> <p>Sous la présidence de MME. BRUGGER Doris, Maire</p> <p>Présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, HENGY Martine, HENGY Sébastien, MEISTER Josiane, ANTONY Thomas, KAUFFMANN Nicolas</p> <p>Absent excusé : MULLER Noël , SCHOFFIT Paul</p>
---	---

Date de la convocation : 4 avril 2023

7/0423. Approbation de la revalorisation du montant des charges des logements de la mairie.

Au vu de l'augmentation constante du prix de l'énergie, la municipalité souhaite revaloriser le montant des charges liés au logements mis en location dans le bâtiment de la mairie.

Le montant des charges de l'appartement F2 passerait de 60 euros mensuel à 70 euros
Le montant des charges de l'appartement F3 passerait de 50 euros à 65 euros.

Le montant des charges sera effectif à la date anniversaire de chaque contrat de location.

Le conseil vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Et se prononce en faveur de la révision du montant des charges.

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux disposition de la loi
n° 82.623. du 22.3.1982

LIGSDORF, le 13 Avril 2023
Le Maire, Doris BRUGGER



Le secrétaire, Martine FOLZER

Publiée sur le site de la commune le 13 avril 2023

<p>Département du Haut-Rhin</p> <p>Arrondissement d'Altkirch</p> <p>Canton de Ferrette</p> <p>Nombre de conseillers élus 11</p> <p>Nombre de conseillers en fonction 11</p> <p>Nombre de conseillers présents 9</p>	<p>COMMUNE DE LIGSDORF</p> <hr/> <p>EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <hr/> <p>Séance ordinaire du 11 Avril 2023</p> <p>Sous la présidence de MME. BRUGGER Doris, Maire</p> <p>Présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, HENGY Martine, HENGY Sébastien, MEISTER Josiane, ANTONY Thomas, KAUFFMANN Nicolas</p> <p>Absent excusé : MULLER Noël , SCHOFFIT Paul</p>
---	---

Date de la convocation : 4 avril 2023

8/0423. Approbation du contrat territoire Sud Alsace avec la CeA

Madame Le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Sud Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation pragmatique avec les territoires qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Sud Alsace :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire.

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire.

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace.

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens, accompagnement des seniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
- Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace et de m'autoriser à le signer.

Après en avoir délibéré,

Le conseil vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

Approuve le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Sud Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe.

Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :

- La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : favoriser le développement de l'économie présentielle du territoire

- Soutenir les projets visant à renforcer l'attractivité touristique du Sud Alsace ;
- Soutenir les projets favorisant l'insertion et le retour à l'emploi.

Enjeu environnement/écologie : soutenir la transition énergétique du territoire

- Diversifier l'offre des mobilités sur le territoire et encourager l'intermodalité ;
- Soutenir le territoire dans sa dynamique de transition énergétique et alimentaire et dans sa dynamique de sensibilisation à l'environnement.

Enjeu cohésion sociale : accompagner l'attractivité résidentielle du Sud Alsace

- Améliorer le niveau de service à la population via l'accompagnement du développement de services de proximité qui concourent au maintien de l'équilibre intergénérationnel : amélioration de l'offre des services de santé, réussite éducative des collégiens,

- accompagnement des séniors et renforcement de la coopération transfrontalière et du bilinguisme ;
 - Habitat et centralité : soutenir les projets inscrits dans les dispositifs Petites Villes de Demain et Quartier Prioritaire de la Ville.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
 - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- Autorise Madame Le Maire à signer le Contrat précité,
 - Charge Madame Le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux disposition de la loi
n° 82.623. du 22.3.1982

LIGSDORF, le 13 Avril 2023
Le Maire, Doris BRUGGER



Le secrétaire, Martine FOLZER



Publiée sur le site de la commune le 13 avril 2023

<p>Département du Haut-Rhin</p> <p>Arrondissement d'Altkirch</p> <p>Canton de Ferrette</p> <p>Nombre de conseillers élus 11</p> <p>Nombre de conseillers en fonction 11</p> <p>Nombre de conseillers présents 9</p>	<p>COMMUNE DE LIGSDORF</p> <hr/> <p>EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <hr/> <p>Séance ordinaire du 11 Avril 2023</p> <p>Sous la présidence de MME. BRUGGER Doris, Maire</p> <p>Présents : BRUGGER Doris, BLIND David, HENGY Raymond, RITTY Yolande, HENGY Martine, HENGY Sébastien, MEISTER Josiane, ANTONY Thomas, KAUFFMANN Nicolas</p> <p>Absent excusé : MULLER Noël , SCHOFFIT Paul</p>
---	---

Date de la convocation : 4 avril 2023

9/0423. Approbation de l'organisation des temps scolaires pour l'année scolaire 2023-2024

Madame Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que celui-ci doit statuer sur l'organisation du temps scolaire pour la prochaine rentrée 2023-2024.

En accord avec le conseil d'école primaire, il est proposé de reconduire les rythmes scolaires de la même manière que pour l'année scolaire 2022-2023.

Madame Le Maire précise que le conseil municipal de Ferrette a délibéré en ce sens en date du 31 mars 2023.

Le Conseil Municipal,

Vu le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 permettant, sous certaines conditions, de déroger à l'organisation hebdomadaire de la semaine scolaire et de répartir les 24 heures d'enseignement sur 4 jours ;

Ayant entendu les explications de Madame Le Maire ;

Le conseil vote : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 9

Et Décide de reconduire les rythmes scolaires pour l'année scolaire 2023-2024 sur 4 jours avec les horaires suivants :

- 8h30-12h00
- 13h45-16h15

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82.623. du 22.3.1982

LIGSDORF, le 13 Avril 2023

Le Maire, Doris BRUGGER



Le secrétaire, Martine FOLZER

Publiée sur le site de la commune le 13 avril 2023